



Le 18 septembre 2020

Le très honorable Justin Trudeau  
Premier ministre du Canada,  
80 rue Wellington,  
Ottawa, ON K1A 0A2

**Objet : La réforme de la politique-cadre en matière de déchets radioactifs du gouvernement du Canada**

Monsieur le Premier ministre,

Comme vous le savez, une équipe multinationale d'experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a recommandé l'an dernier que le Canada améliore sa politique actuelle de gestion des déchets radioactifs et qu'il établisse une stratégie nationale connexe. En février, le gouvernement canadien a accepté cette recommandation et a consenti à y travailler, en confiant la tâche au ministère Ressources naturelles Canada (RNCan).

Un comité pluriministériel de supervision du Cabinet serait plus approprié pour accomplir une telle tâche afin que le Canada s'acquitte de ses obligations en tant que signataire de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*. À notre avis, en plus du ministère des Ressources naturelles, les ministères de l'Environnement, de la Santé, des Affaires internationales, du Transport, du Patrimoine, le Conseil du Trésor, et même le Cabinet du premier ministre, devraient y participer pleinement. Nous vous incitons à établir un tel comité.

En raison de ses fonctions, le ministre des Ressources naturelles O'Regan semble en conflit d'intérêt pour formuler une politique socialement acceptable concernant la gestion des déchets radioactifs. Avant même que le ministère des Ressources naturelles ait commencé à s'occuper du cas des déchets radioactifs, il s'empressait de promouvoir le déploiement d'une série de petits réacteurs nucléaires modulaires (PRNM) au Canada.

Il y a conflit d'intérêt quand on confie l'élaboration d'une politique sur les déchets radioactifs à l'industrie qui a créé ces déchets, ou au ministère qui fait la promotion de cette industrie. Les deux ont tendance à considérer le sujet comme une question de « relations publiques » pour l'industrie plutôt qu'une grave préoccupation de sécurité pour les générations futures.

De juillet à septembre 2020, Ressources naturelles Canada a élaboré un « plan d'action pour les petits réacteurs nucléaires modulaires » qui anticipe les résultats de la consultation et de l'engagement de la société civile. Il a même promis « de finaliser et de rendre public » son plan d'action pour les nouveaux petits réacteurs dès le mois d'octobre. Et tout ceci est entrepris sans faire aucune allusion aux lacunes de la politique sur les déchets radioactifs.

On peut comprendre que Ressources naturelles Canada s'identifie fortement aux besoins des industries basées sur les ressources (pétrole et gaz, pipelines, sables bitumineux, uranium) et ceux des autres entreprises d'extraction des ressources. Cependant, la gestion à long terme des déchets radioactifs s'avère plus un problème de société qu'un problème de l'industrie. La durée de vie des déchets radioactifs est infiniment plus longue que celle de l'industrie nucléaire qui les a générés et que celle de l'organisme de réglementation nucléaire qui lui a octroyé une licence de production.

Du fait qu'on ne peut ni arrêter la radioactivité ni la rendre inoffensive, ces déchets constituent une menace potentielle d'une longue durée indéterminée dans l'avenir pour la santé et la sécurité des futures générations et de l'environnement. Même les déchets de niveau faible ou intermédiaire resteront dangereux pendant des centaines de milliers d'années, alors que les déchets de haut niveau de radioactivité demeureront radiotoxiques pendant des millions d'années.

Au mois de mai 2020, 100 groupes d'intérêt public de partout au Canada ont écrit une lettre au ministre O'Regan pour lui demander d'instaurer un vaste processus de consultation publique pour impliquer directement les Canadiens dans la formulation d'une politique sur les déchets radioactifs et d'une stratégie connexe qui soient socialement acceptables. La lettre demandait également au ministre de suspendre trois projets controversés d'entreposage de déchets radioactifs, tous en violation des directives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin qu'ils soient reconsidérés seulement quand le Canada aura créé une politique acceptable.

[\[www.ccnr.org/Letter\\_Minister\\_ORegan\\_15\\_May\\_2020.pdf\]](http://www.ccnr.org/Letter_Minister_ORegan_15_May_2020.pdf)

Depuis neuf mois, nous demandons de rencontrer Seamus O'Regan, ministre des Ressources naturelles. Nous avons participé à une réunion avec la sous-ministre adjointe Mollie Johnson et à une réunion avec Paul Lefebvre, le secrétaire parlementaire du ministre. Lors des deux réunions, il a été reconnu que nos préoccupations devraient être présentées à l'ensemble du Cabinet et qu'une rencontre avec le ministre serait une bonne façon d'entamer le processus. Cependant, rien de tangible n'a encore découlé de nos efforts.

Afin d'éviter un conflit d'intérêt entre les producteurs de déchets radioactifs et les responsables chargés de protéger le public et l'environnement contre leurs rejets toxiques, plusieurs pays ont institué des agences indépendantes pour la gestion des déchets radioactifs et le démantèlement des installations nucléaires. Ces agences n'ont aucun lien direct avec l'industrie nucléaire ou le régulateur des installations nucléaires : ANDRA en France (*l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs*), NDA en Angleterre

(*Nuclear Decommissioning Authority*) et BGE en Allemagne (*Bundesgesellschaft für Endlagerung*).

En 1998, à la suite d'un processus d'évaluation environnementale qui a duré 10 ans, et qui a comporté des audiences publiques dans cinq provinces, le panel Seaborn a recommandé à l'unanimité [[www.ccnr.org/hlw\\_fearo\\_summary.html](http://www.ccnr.org/hlw_fearo_summary.html)] que le Canada se dote d'une telle agence véritablement indépendante pour les déchets radioactifs, mais le gouvernement de l'époque a choisi de faire autrement.

Au cours des années, il est devenu évident que la confiance du public concernant la gestion des déchets radioactifs ne peut être satisfaite à moins d'éviter scrupuleusement tout conflit d'intérêt. Puisque la sécurité et la protection de l'environnement doivent être considérées comme primordiales, plusieurs affirment que ceux qui superviseront la gestion à long terme des déchets radioactifs doivent être à l'abri de la mauvaise influence de l'industrie, de ses promoteurs et de ceux qui lui donnent le feu vert : ÉACL (*Énergie atomique du Canada, ltée.*), LNC (*Laboratoires nucléaires canadiens*), CCSN (*Commission canadienne de sûreté nucléaire*) et RNCAN (*Ressources naturelles Canada*). De toute façon, les mérites d'un tel arrangement ne doivent pas être jugés à la seule discrétion du ministère Ressources naturelles Canada.

La situation devient encore plus urgente alors que les promoteurs envisagent de « recycler » le combustible CANDU irradié. Les deux nouveaux réacteurs proposés pour le Nouveau-Brunswick (*le réacteur Moltex à sels stables et le réacteur ARC-100*) sont conçus pour extraire le plutonium des grappes solides du combustible irradié entreposées à la centrale nucléaire de NB Power à Point Lepreau. L'extraction dangereuse et très controversée du plutonium, provenant du combustible nucléaire irradié, suscite des préoccupations internationales de prolifération des armes nucléaires car le plutonium est le principal explosif des arsenaux nucléaires dans le monde.

Après l'explosion en 1974 de la première bombe atomique de l'Inde utilisant du plutonium extrait d'un réacteur canadien, le « recyclage » du combustible irradié a été banni aux États-Unis par crainte de prolifération nucléaire. Son allié américain a interdit à la Corée du Sud d'acquérir la technologie d'extraction du plutonium, et on lui défend toujours d'utiliser la technologie d'extraction (*par pyrotraitement*) envisagée pour le Nouveau-Brunswick. Cela affecte non seulement la réputation du Canada, mais sème aussi la sombre perspective d'un monde de plus en plus nanti d'armes nucléaires.

Pour extraire le plutonium, il faut transformer les grappes solides de combustible en un liquide hautement corrosif, ce qui complique la manipulation et la gestion à long terme des déchets qui en résultent. Moins de un pour cent du combustible irradié est ainsi récupéré pour être utilisé.

De toute évidence, la nouvelle politique sur les déchets radioactifs et la stratégie connexe devront traiter de ces questions épineuses de sûreté et de sécurité. Si le ministère des Ressources naturelles agit seul, il sera mal équipé pour négocier ce parcours politique parsemé d'obstacles ardues.

Pour des raisons pratiques, le gouvernement est normalement peu disposé à impliquer plusieurs ministères dans l'exécution d'un programme. Toutefois, il y a ici un défi sans précédent : c'est un problème encore non résolu pour la race humaine, et qui comporte une foule d'aspects multidimensionnels.

Les objectifs de la nouvelle politique sont multiples : protéger l'environnement, assurer la santé publique, renforcer les objectifs de non-prolifération nucléaire, soutenir la réputation du Canada en tant que modèle dans la gestion des déchets, et ceci en s'assurant du meilleur rapport qualité-prix en retour des dépenses de milliards de dollars pour le contribuable.

Selon de récentes réflexions de l'UNESCO, il sera aussi nécessaire de faire preuve d'imagination pour archiver soigneusement toutes les informations pertinentes. Ceci est requis pour que les générations futures puissent comprendre la nature de notre héritage radioactif et pour qu'ils puissent mieux s'en occuper si les choses tournent mal. Nos descendants doivent recevoir tous les outils indispensables pour réagir à toute éventualité. Ceci devrait aussi constituer une partie importante d'une révision de politique concernant les déchets radioactifs.

En conclusion, nous vous demandons de créer un comité de supervision pluriministériel du Cabinet ayant le mandat de s'assurer que le Canada adopte une politique et une stratégie connexe, socialement acceptables, pour la gestion des déchets radioactifs au Canada. En tant que parties impliquées dans des organisations d'intérêt public, nous souhaitons également être impliqués pour offrir notre expertise dans la mise au point des termes de référence d'un tel comité.

Veuillez utiliser l'adresse de courriel suivante pour nous communiquer dès que possible votre réponse : [nuclearwastewatch@gmail.com](mailto:nuclearwastewatch@gmail.com).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Gordon Edwards, Ph.D.  
Regroupement pour la surveillance du nucléaire  
Montréal, Québec

Theresa McClenaghan  
Canadian Environmental Law Association  
Toronto, Ontario

Susan O'Donnell, Ph.D.  
Coalition for Responsible Energy Development in New Brunswick (CRED-NB)  
Rothesay, Nouveau-Brunswick

Dave Taylor  
Concerned Citizens of Manitoba  
Winnipeg, Manitoba

Ole Hendrickson, Ph.D.  
Concerned Citizens of Renfrew County and Area  
Pembroke, Ontario

Micheal Poellet  
Inter-Church Uranium Committee (ICUC)  
Saskatoon, Saskatchewan

Brennain Lloyd  
Northwatch  
North Bay, Ontario

Ginette Charbonneau, physicienne  
Ralliement contre la pollution radioactive  
Montréal, Québec

cc : Députés  
Premiers ministres des provinces et territoires du Canada

**Nuclear Waste Watch**

**Action déchets nucléaires**

[www.nuclearwastewatch.ca](http://www.nuclearwastewatch.ca)  
[www.actiondechetsnucléaires.ca](http://www.actiondechetsnucléaires.ca)